

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 septembre 2016

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DEVE 102** Subvention de fonctionnement (1 000 euros) à l'association Pour Rassembler, Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies ElectroMagnétiques (PRIARTEM) (10<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris à l'association PRIARTEM pour son action sur le territoire parisien ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1 000 euros est attribuée à l'association PRIARTEM (Pour Rassembler, Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies ElectroMagnétiques) dont le siège social est situé 5, cours de la Ferme Saint-Lazare (10<sup>e</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**